

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/065

Objet : Mise en place d'un dispositif de soutien à destination des clubs sportifs de haut niveau en CCFI

Séance du mardi cinq juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

Titulaires présents (57) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Arnaud DEVILLEZ – Gaëlle LEFEVRE – Christophe LEGROIS – Sophie SPATOLA – Evelyne LORIDAN – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Michel DUHOO – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPART – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETEVOET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Franck MEURILLON – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Bertrand CREPIN – César STORET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELLYNCK

Suppléants présents (4) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Jean-Luc SCHRICKE par Delphine LEBLANC – Marie-Madeleine CAMPAGNE par Dominique VAESKEN – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (21) : Brigitte GALLI à Evelyne LORIDAN – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Samuel BEVER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL – Didier TIBERGHEN à Pascal DECOOPMAN – Dominique WALBROU à César STORET – Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Dominique DERAY à Marc DEHEELE – Luc EVERAERE à Sandrine KEIGNAERT – Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Jean-Paul SALOME à CINDY SCHRAEN

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 82

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/065

Objet : Mise en place d'un dispositif de soutien à destination des clubs sportifs de haut niveau en CCFI

Considérant la délibération 2022/024 du 15 mars 2022 portant adoption du budget primitif de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure concernant l'année 2022 ;

Considérant les sports et les disciplines reconnues par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques d'une part et les sports les plus populaires de l'autre (liste en annexe) ;

Considérant les différents championnats pour les sports collectifs et les performances des clubs dans les championnats ou interclubs pour les sports individuels ;

Considérant la démarche globale de refondation de l'intervention communautaire dans le domaine du sport ;

Considérant les actions d'intérêt général mises en œuvre par les clubs tout au long de la saison sportive, parmi lesquelles des actions d'éducation et de formation, des actions d'intégration, de cohésion sociale ;

Considérant le rayonnement régional, national voir international de ces clubs, lors des déplacements effectués sur le territoire national et à l'étranger, ainsi qu'à l'occasion de l'organisation de compétitions en région Hauts-de-France ;

Considérant la définition d'une grille technique sur les interventions en subvention jusqu'aux 6 premiers niveaux nationaux avec une participation minorée la première année de relégation en division 7 ;

Considérant la volonté de l'exécutif d'harmoniser, le niveau d'aides accordées aux clubs masculins et féminins, garantissant une équité de traitement par genre ;

Il vous est proposé :

- de valider la grille d'attribution de subvention ou contrat d'objectifs CCFI jusqu'au 6^{ème} niveau national et la liste des sports concernés (en annexe) ;
- de valider la mise en place d'un contrat de marché de prestations de service pour les clubs évoluant dans l'une des 3 premières divisions nationales ;
- d'attribuer au club d'handball du HBH71 une subvention de contrat d'objectifs de 40 000 euros pour la saison sportive 2022/2023 au titre de sa participation au championnat de Nationale 1 Elite Masculine (division 3 nationale) ;

Une convention fixera les modalités de versement.

- d'attribuer au club Cœur de Flandre Basket une subvention de 20 000 euros de fonctionnement pour la saison sportive 2022/2023 au titre de sa participation au championnat de Nationale 3 Masculine (division 5 nationale) ;

Une convention fixera les modalités de versement.

- d'attribuer au club Sporting Club d'Hazebroeck une subvention de 15 000 euros de fonctionnement pour la saison sportive 2022/2023 au titre de sa participation au championnat de Régionale 1 Masculine (division 6 nationale) ;

Une convention fixera les modalités de versement.

- d'attribuer au club de l'AS Steenvoorde une subvention de 15 000 euros de fonctionnement pour la saison sportive 2022/2023 au titre de sa participation au championnat de Régionale 1 Masculine (division 6 nationale) ;

Une convention fixera les modalités de versement.

- d'attribuer au club de l'US Pays de Cassel une subvention de 15 000 euros de fonctionnement pour la saison sportive 2022/2023, au titre de sa participation au championnat de Régionale 1 Masculine (division 6 nationale) ;

Une convention fixera les modalités de versement.

- d'attribuer au club la Tulipe Noire une subvention de 15 000 euros de fonctionnement pour la saison sportive 2022/2023 au titre de sa participation au championnat de Nationale 4 Masculine (division 6 nationale) ;

Une convention fixera les modalités de versement.

- d'attribuer au club de Volley-Ball Club Bailleulois une subvention de 15 000 euros de fonctionnement pour la saison sportive 2022/2023 au titre de sa participation au championnat de Pré-national Masculin et Féminin (division 6 nationale) ;

Une convention fixera les modalités de versement.

- d'attribuer au club de volley-ball VCJM d'Hazebrouck une subvention de 15 000 euros de fonctionnement pour la saison sportive 2022/2023, au titre de sa participation au championnat de Régionale 1 Masculine et Féminine (division 6 nationale) ;

Une convention fixera les modalités de versement.

Vote :

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 05 juillet 2022,
Pour extrait certifié conforme,

